



BIOSECURITE EN ELEVAGE DE VOLAILLES

Formation de formateurs d'éleveurs avicoles à la biosécurité (*)

() répondant aux obligations de formation des détenteurs de volailles tel que décrit dans l'article 9 de l'Arrêté Ministériel du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire*

Le 30/04/2019 à Mont de Marsan (40) et le 14/05/2019 à Rennes (35)

Contexte :

La commission aviaire de la SNGTV en collaboration étroite avec l'ITAVI et le CIFOG a conçu un module de formation à la biosécurité répondant aux obligations de formation des détenteurs de volailles tel que décrit dans l'article 9 de l'Arrêté Ministériel du 8 février 2016 relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles et d'autres oiseaux captifs dans le cadre de la prévention contre l'influenza aviaire. Ce module de formation conçu dans l'urgence de la crise sanitaire de 2015 faisait la part belle à l'Influenza Aviaire et aux problématiques propres aux filières palmipèdes. Il a permis de former plusieurs milliers d'éleveurs en un temps record. Il s'avère, aujourd'hui, qu'une refonte du support prenant en compte les retours d'expérience ainsi que la nouvelle situation sanitaire française (retour à une situation moins aiguë de la problématique Influenza, montée en puissance des problèmes liés aux salmonelles, ...) était nécessaire.

Programme (09h00 – 17h30) :

- Techniques de formation
- Révision et précisions sur les pré-requis scientifiques et réglementaires
- Présentation du module de formation et des outils pédagogiques

Pour qui ?

Conseillers actifs en aviculture (vétérinaires, ingénieurs, ...) susceptibles de réaliser des formations obligatoires pour des éleveurs avicoles.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, vous connaîtrez :

- le module de formation

Vous serez capable :

- de rechercher les informations scientifiques et techniques nécessaire pour la formation des éleveurs
- d'assurer une formation réglementaire d'éleveurs à la biosécurité

Prérequis de formation :

- Expérience pratique de création de plan de biosécurité
- Connaissance des fiches pratiques ITAVI
- Connaissance de l'AM du 08/02/16
- Connaissance du GBP biosécurité en élevage

Les atouts de ce module :

- Formation construite par des vétérinaires fortement impliqués dans les filières avicoles et en concertation avec les instituts techniques, les interprofessions et l'administration française.
- Formation aux techniques de formation

Intervenant :

Vétérinaire de la commission aviaire SNGTV et/ou ayant construit le module de formation.



Inscription :

Dr

Tél impératif :

Mail impératif :

Souhaite participer à la formation « BIOSECURITE EN ELEVAGE DE VOLAILLES » du :

30/04/2019 à MONT DE MARSAN

14/05/2019 A RENNES

TARIFS : incluant les frais pédagogiques et le support de formation – Le repas est en supplément des frais pédagogiques et sera facturé à l'issue de la formation (25 € maxi) :

Tarif : 200 € H.T. - 240,00 € T.T.C.

Votre inscription sera validée après réception de votre règlement.

Durée de la formation : 7h00 soit 0,35 CFC_{...}

(Les points de formation continue seront crédités uniquement si le questionnaire d'évaluation est retourné à la SNGTV).

Formation susceptible d'être prise en charge par les organismes financeurs de la formation professionnelle.

Renseignements et inscriptions :

Noura BAHLOUL - email : bahloul@sngtv.org

SNGTV, 5 rue Moufle, 75011 Paris

Tél. 01 49 29 58 58 - Fax : 01 49 29 70 77

POUR VOUS INSCRIRE, CLIQUEZ ICI